

# CONDITIONS GÉNÉRALES

*Architecte et décoratrice d'intérieur*

WAW INTÉRIEUR STUDIO

Emma Coniglio  
Dernière mise à jour : mars 2026

## 1. Objet

Les présentes Conditions Générales (ci-après « CG ») régissent les relations contractuelles entre le Client et WAW Intérieur Studio (ci-après « le Prestataire »), dans le cadre des prestations de conseil, conception, aménagement, décoration et suivi de projet en architecture d'intérieur.

Toute signature de devis ou lettre de mission implique l'acceptation pleine et entière des présentes CG.

## 2. Nature des prestations

Le Prestataire propose des prestations sur mesure définies contractuellement avec le Client :

- Visite conseil
- Projet de conception
- Liste shopping
- Suivi de chantier

Le contenu détaillé de la mission est précisé dans la lettre de mission ou le devis validé. Toute prestation non explicitement mentionnée ne peut être considérée comme incluse.

## 3. Méthodologie d'intervention

Phase 1 – Analyse :

Relevé de l'existant, analyse des besoins et contraintes techniques.

Phase 2 – Avant-projet :

Propositions d'aménagement, plans, visuels 3D, planches d'ambiance.

Définition des typologies de matériaux et des orientations esthétiques nécessaires à la mise en œuvre du projet (ex : type de revêtement, teintes, principe décoratif). Dimensions, informations pratiques et techniques.

La sélection précise et référencée des matériaux (marques, références exactes, finitions spécifiques) relève exclusivement d'une mission de suivi de chantier.

Phase 3 – Projet final :

Intégration des ajustements convenus et remise du dossier final.

# CONDITIONS GÉNÉRALES

*Architecte et décoratrice d'intérieur*

WAW INTÉRIEUR STUDIO

Emma Coniglio

Dernière mise à jour : mars 2026

**Phase 4 - Exécution (si mission de suivi de chantier) :**

Préparation de chantier.

Accompagnement à la sélection des matériaux.

Coordination esthétique et technique du projet.

Vérification de la bonne implantation des techniques (électricité, plomberie, etc.) et mise en oeuvre générale conformément au projet validé.

Réunions de chantier régulières.

Comptes rendus écrits.

Gestion des ajustements nécessaires.

Coordination des entreprises.

Assistance à la réception du chantier et accompagnement dans la levée des remarques.

Chaque phase validée par écrit vaut acceptation définitive.

## 4. Délais

Les délais sont communiqués à titre indicatif.

Ils dépendent notamment :

- De la réactivité du Client (réponses attendues sous 72h maximum sauf mention contraire)
- Des entreprises intervenantes
- Des contraintes extérieures indépendantes du Prestataire

Un retard indépendant du Prestataire ne peut engager sa responsabilité.

## 5. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Fournir toutes les informations nécessaires en temps utile
- Valider les propositions dans les délais convenus (72h maximum sauf mention contraire)
- Respecter le processus de coordination défini
- Régler les honoraires aux échéances prévues

Dans le cadre d'une mission de suivi de chantier, le Client s'engage à communiquer exclusivement avec le Prestataire pour toute décision, modification, question technique ou demande impactant le chantier.

Toute communication directe avec les entreprises sans information préalable du Prestataire dégage ce dernier de toute responsabilité quant aux conséquences techniques, organisationnelles ou financières pouvant en découler.

# CONDITIONS GÉNÉRALES

*Architecte et décoratrice d'intérieur*

WAW INTÉRIEUR STUDIO

Emma Coniglio

Dernière mise à jour : mars 2026

## 6. Prix et paiement

Les prix sont indiqués hors TVA et majorés au taux en vigueur.

Les modalités de paiement sont définies dans la lettre de mission :

- Acompte à la signature
- Échéancier par phase
- Solde à la remise du dossier final ou à la fin du chantier selon la mission confiée

Tout retard de paiement pourra entraîner :

- L'application d'intérêts légaux
- La suspension immédiate de la mission

## 7. Modifications et prestations complémentaires

La mission de conception comprend :

- Un avant-projet
- Un projet final
- Un nombre raisonnable d'ajustements liés au projet validé

Ne sont pas considérés comme ajustements :

- Un changement d'orientation esthétique
- L'ajout d'un espace non prévu
- Une modification substantielle du projet nécessitant un travail supplémentaire conséquent

Toute demande complémentaire fera l'objet d'un supplément à définir par le Prestataire.

## 8. Limites de la mission de conception

La mission de conception comprend exclusivement l'élaboration du projet esthétique et fonctionnel.

Elle n'inclut pas :

- La préparation technique détaillée d'exécution
- Le choix référencé des matériaux (relevant du suivi de chantier)
- Les plans électriques (relevant du suivi de chantier)
- Les plans techniques liés aux éléments sur mesure (réalisés par l'ébéniste ou l'entreprise concernée)
- Les ajustements liés aux contraintes découvertes en phase travaux
- La coordination des entreprises

Ces éléments relèvent d'une mission distincte de suivi de chantier.

# CONDITIONS GÉNÉRALES

*Architecte et décoratrice d'intérieur*

WAW INTÉRIEUR STUDIO

Emma Coniglio

Dernière mise à jour : mars 2026

## 9. Coordination exclusive (suivi de chantier)

Dans le cadre d'un suivi de chantier, le Prestataire assure la coordination des échanges entre le Client et les entreprises.

Le Client s'engage à ne pas donner d'instructions techniques ou modifications directement aux entreprises sans en informer préalablement le Prestataire.

Toute intervention directe du Client dégage le Prestataire de toute responsabilité concernant les conséquences techniques, financières ou organisationnelles résultantes.

## 10. Responsabilité

Le Prestataire agit en qualité de concepteur et coordinateur esthétique et technique (dans le cadre du suivi).

Il n'assume aucune mission de maîtrise d'œuvre technique au sens réglementaire, d'étude de stabilité, de calcul structurel ou de conformité relevant d'un architecte inscrit à l'Ordre ou d'un ingénieur.

Le Prestataire ne peut être tenu responsable :

- Des malfaçons ou retards des entreprises
- Des décisions techniques prises par les entreprises
- Des hausses tarifaires fournisseurs
- Des dépassements budgétaires indépendants de sa mission

Les devis travaux sont validés directement par le Client.

## 11. Annulation et résiliation

Après signature, le Client dispose d'un délai légal de rétractation de 7 jours calendaires.

En cas d'annulation après démarrage :

- Les honoraires correspondant au travail réalisé restent dus
- L'acompte versé reste acquis

En cas d'annulation unilatérale tardive, une indemnité minimale de 30 % du montant total pourra être exigée.

Le Prestataire se réserve le droit de résilier la mission en cas de non-paiement ou de comportement compromettant le bon déroulement du projet.

# CONDITIONS GÉNÉRALES

*Architecte et décoratrice d'intérieur*

WAW INTÉRIEUR STUDIO

Emma Coniglio

Dernière mise à jour : mars 2026

## **12. Propriété intellectuelle**

Les plans, visuels, croquis et documents restent la propriété exclusive du Prestataire jusqu'au paiement intégral.

Toute reproduction ou utilisation hors cadre contractuel est interdite.

## **13. Droit applicable**

Les présentes CG sont régies par le droit belge.

Tout litige relève de la compétence des tribunaux du siège social du Prestataire.

# LETTRE DE MISSION

*Architecte et décoratrice d'intérieur*

WAW INTÉRIEUR STUDIO

Emma Coniglio

Client :

Projet :

Date :

## 1. Objet de la mission

La présente lettre de mission définit les conditions d'intervention de WAW Intérieur Studio (ci-après « le Prestataire ») pour le projet mentionné ci-dessus.

La mission porte sur :

- Projet de conception
- Suivi de chantier
- Projet de conception + Suivi de chantier

## 2. Détail de la prestation

### 2.1 Projet de conception (si coché)

La mission de conception comprend :

- Relevé de l'existant
- Analyse des besoins et contraintes techniques
- Élaboration de propositions d'aménagement
- Plans d'implantation
- Visuels 3D
- Planches d'ambiance
- Description des matériaux intégrés au projet (typologie, principe décoratif, orientation esthétique)
- Planches de mise en pratique comprenant l'ensemble des informations nécessaires aux entreprises pour remise de prix et mise en œuvre (dimensions, indications techniques, éléments à prendre en compte, principes d'implantation, etc.)
- Un avant-projet
- Un projet final
- Remise d'un dossier final complet

Précisions importantes concernant le projet de conception :

Dimensions et matériaux

Les dimensions, choix de matériaux et mobilier proposés sont donnés à titre indicatif afin de garantir la cohérence et l'harmonie du projet.

Le Client reste seul responsable de ses choix définitifs une fois le projet remis.

Évolution pendant les travaux :

Les dimensions indiquées dans le dossier sont basées sur les informations disponibles au moment de la conception.

Des ajustements peuvent être nécessaires en phase chantier.

En cas de mission de suivi de chantier, le Prestataire gèrera ces ajustements avec les entreprises.

# LETTRE DE MISSION

*Architecte et décoratrice d'intérieur*

WAW INTÉRIEUR STUDIO

Emma Coniglio

Client :

Projet :

Date :

Choix du mobilier :

La sélection précise et référencée du mobilier relève d'une prestation complémentaire intitulée « Liste shopping ».

Délai indicatif :

La phase de conception est estimée à ..... semaines / ..... mois.

Clôture de la mission de conception :

À la remise du dossier final intégrant les ajustements prévus dans la mission, le solde des honoraires est intégralement dû.

Toute demande ultérieure constitue une mission complémentaire et pourra faire l'objet d'un supplément défini par le Prestataire.

## 2.2 Suivi de chantier (si coché)

La mission de suivi de chantier comprend :

- Préparation du chantier
- Accompagnement du Client pour le choix référencé des matériaux et revêtements (marques, références précises, finitions)
- Coordination du projet en phase de préparation avec les entreprises
- Élaboration des plans électriques
- Coordination esthétique et technique du projet
- Vérification de la bonne implantation des techniques (électricité, plomberie, etc.) conformément au projet validé
- Réunions de chantier régulières (en moyenne une fois par semaine)
  - Certaines phases peuvent nécessiter deux visites par semaine
  - D'autres phases (temps de séchage, attente fournisseur, etc.) peuvent ne nécessiter aucune visite
- Rédaction et envoi d'un compte rendu après chaque visite
- Assistance continue pendant toute la durée du chantier (échanges par email et WhatsApp)
- Coordination quotidienne à distance avec l'entrepreneur
- Assistance à la réception du chantier
- Accompagnement dans la levée des remarques éventuelles

Le Prestataire agit comme coordinateur esthétique et technique du projet, sans assumer de mission de maîtrise d'œuvre réglementaire.

# LETTRE DE MISSION

*Architecte et décoratrice d'intérieur*

WAW INTÉRIEUR STUDIO

Emma Coniglio

Client :

Projet :

Date :

## 3. Validation des phases

Validation écrite (email, message, signature, compte rendu validé) vaut acceptation définitive de la phase concernée.

Toute modification ultérieure pourra faire l'objet d'un supplément.

## 4. Responsabilités

Le Client contracte directement avec les entreprises et souscrit les assurances nécessaires.

Le Prestataire ne peut être tenu responsable :

- Des malfaçons ou retards des entreprises
- Des décisions techniques prises par les entreprises
- Des ajustements rendus nécessaires par l'évolution du chantier
- Des choix définitifs effectués par le Client

## 5. Honoraires

Projet de conception : € HT

Suivi de chantier : % du montant des travaux (à préciser)

Modalités de règlement :

- 40 % au démarrage du projet ou du chantier
- 

Si la mission (conception ou suivi) s'étend sur une durée d'un mois maximum :

- 60 % à la remise du dossier final ou à la fin du chantier

Si la mission s'étend sur plusieurs mois :

- 40 % à la signature
- Échéancier défini selon le nombre de mois nécessaires à la mission
- Solde à la remise du dossier final ou à la fin du chantier

L'échéancier est défini au préalable entre le Client et le Prestataire.

Tout retard de paiement pourra entraîner la suspension de la mission.

# LETTRE DE MISSION

*Architecte et décoratrice d'intérieur*

WAW INTÉRIEUR STUDIO

Emma Coniglio

Client :

Projet :

Date :

## 6. Propriété intellectuelle

Les projets, plans, visuels, croquis et documents restent la propriété exclusive du Prestataire jusqu'au paiement intégral des honoraires.

Toute reproduction ou utilisation hors cadre contractuel est interdite.

## 7. Acceptation

Fait à :

Le :

Le Client :

Nom et signature précédés de la mention « Bon pour accord »

Le Prestataire :

Nom et signature